

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclair.fr



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2019

Réuni à 20 heures sous la présidence de Mr Hervé DIGAS, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Etaient présents : l'ensemble des membres du conseil sauf Mmes I. BRANCHET, C. ARSAC., excusées.

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant les comptes rendus du 23 mai et 13 juin dernier. A l'unanimité, les comptes rendus sont approuvés.

Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- COR : composition du Conseil communautaire
- Bâtiments

A l'unanimité des membres présents, les conseillers autorisent Monsieur le Maire à rajouter ces points.

ORDRE DU JOUR :

Ecole – Voirie – Déploiement de la fibre optique – CLSH – Organisation Tour de France – COR – Personnel – Informations diverses – Questions diverses

CLSH :

- Présentation du responsable du centre :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a modifié l'ordre des points de l'ordre du jour car il a convié le candidat recruté pour le poste de responsable du centre de loisir, à venir se présenter au Conseil Municipal.

Monsieur Michel LAURENT, originaire d'Affoux, expose à l'assemblée son parcours professionnel. Après des études de droit et avoir exercé dans ce domaine, il a souhaité se reconverter dans une formation d'animateur et a obtenu les diplômes requis. Il a travaillé dans des centres sociaux avec des enfants, des adolescents, des adultes et seniors. Il désire s'investir dans une plus petite structure.

Monsieur Michel LAURENT remercie le Conseil Municipal de l'avoir reçu.

- Elaboration contrat :

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur LAURENT commencera le 1^{er} septembre prochain pour une quotité horaire de 30 heures par semaine en qualité d'Adjoint d'Animation. Il est recruté en contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable.

BATIMENTS :

- Salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'armoire réfrigérée de la salle des fêtes, achetée en 2013, ne fonctionne plus à cause de la chaleur et d'une accumulation importante de poussière sur le filtre. Une nouvelle armoire a été commandée chez PATAY, livraison pour le 10 juillet prochain.

Monsieur Maurice DURDILLY ajoute que la société PATAY est également intervenue sur le réfrigérateur de la salle de sport : problème de sonde et il a été rechargé en gaz.

- Salle de sport :

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la société MOOS devait intervenir dans le silo de copeaux de la salle de sport pour changer une vis d'acheminement des copeaux à la chaudière.

Lors de l'intervention, la société MOOS a constaté plus de dégâts, devis en cours.

COR :

- Composition du Conseil Communautaire de la COR fixé par accord local :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture des différents accords proposés et suggère à l'assemblée l'accord local 12 afin de maintenir l'équilibre entre les petites communes et les plus grosses, et réduire le nombre de conseillers communautaires (actuellement 76 conseillers).

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENDRA l'accord local 12 fixant à 58 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Noms des communes membres	Population municipale	Nombre de conseillers communautaires
TARARE	10 532	10
THIZY-LES-BOURGS	6 036	6
VINDRY-SUR-TURDINE	5 095	5
AMPLEPUIIS	5 024	5
COURS	4 519	5
SAINT-ROMAIN DE POPEY	1 558	2
SAINT-FORGEUX	1 493	1 + S
CUBLIZE	1 268	1 + S
SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE	1 220	1 + S
GRANDRIS	1 163	1 + S

POULE-LES-ECHARMEAUX	1 099	1 + S
LAMURE-SUR-AZERGUES	1 048	1 + S
VALSONNE	932	1 + S
SAINT-CLEMENT S/VALSONNE	903	1 + S
CHAMBOST-ALLIERES	833	1 + S
SAINT-NIZIER D'AZERGUES	792	1 + S
SAINT-JUST-D'AVRAY	752	1 + S
JOUX	683	1 + S
CLAVEISOLLES	664	1 + S
SAINT-VINCENT-DE-REINS	644	1 + S
RONNO	631	1 + S
ANCY	628	1 + S
LES SAUVAGES	628	1 + S
SAINT-MARCEL L'ECLAIRE	509	1 + S
AFFOUX	358	1 + S
CHENELETTE	327	1 + S
RANCHAL	317	1 + S
SAINT-BONNET-LE-TRONCY	310	1 + S
MEAUX-LA-MONTAGNE	239	1 + S
SAINT-APPOLINAIRE	207	1 + S
DIEME	194	1 + S
TOTAL	50 606	58

- Circuit de randonnée :

Monsieur le Maire rapporte que la COR, dans le cadre de sa stratégie touristique, travaille sur le développement des itinéraires de randonnées avec les communes du territoire et souhaiterait que chaque commune nomme un référent randonné.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- NOMME référent Monsieur Guy GIRAUD, membre de la commission tourisme.

ECOLE :

- Nom :

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire invitait les conseillers à réfléchir sur une éventuelle appellation pour l'école. Il rapporte que Madame Fabienne ALAIN a procédé à des recherches dans le livre de Saint-Marcel l'Eclairé au Fil du Temps. Elle propose Papillon, c'est un nom à la fois historique et aussi ludique parmi d'autres noms.

Monsieur le Maire explique que Monseigneur PAPILLON Pierre-Marie fut le fondateur de l'éducation dans notre village. Grâce à son initiative et sa générosité, il créa une école dès 1810.

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de nommer l'école : Ecole primaire Pierre-Marie PAPILLON.

- Conseil d'école :

Madame Stéphanie JACQUET rapporte quelques points du compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 25 juin dernier et énumère les travaux demandés.

Elle ajoute que la troisième classe est maintenue. L'école comptera 52 enfants à la rentrée prochaine sans compter l'inscription possible des TPS en janvier 2020.

Madame LOUCHET Emilie a été nommée sur le poste de Monsieur Jean-Charles GIACOMEL.

- Aide au Rased :

Madame Stéphanie JACQUET expose au Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 27 juin dernier dans les locaux de l'Inspection de l'Education Nationale à Tarare concernant le réseau RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté).

Ce réseau basé et financé par la commune de Tarare est composé de trois personnes (enseignants spécialisés et psychologue scolaire) qui interviennent sur les différentes communes du canton.

Il est demandé aux communes concernées de contribuer aux dépenses par l'achat d'une mallette WPPSI-IV d'un montant de 2 000 €uros. Ce matériel permet aux psychologues scolaires des RASED d'évaluer le développement cognitif des jeunes enfants avant 7 ans et demi.

Les communes pourraient allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 €uro par élève inscrit hormis les élèves de TPS, plus 1 €uro les années suivantes sur facture RASED.

Où l'exposé de Madame Stéphanie JACQUET, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de participer aux frais de fonctionnement du RASED.

VOIRIE :

- Marquage au sol :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la société PROXIMARK a commencé les travaux de marquage au sol. N'ayant pas eu les machines adéquates, la société devra revenir pour terminer.

- Adressage :

Messieurs Hervé LEDUCQ et Christian BEL ont travaillé régulièrement sur l'adressage. Après consultation de la liste, quelques modifications sont à apporter.

L'appellation et numéros de rues devraient être validés en septembre.

DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE :

Monsieur le Maire rapporte que la fibre optique pourrait être installée d'ici 2022. Des travaux vont débuter sur la commune avec la pose d'une armoire Route de Feurs.

ORGANISATION TOUR DE FRANCE :

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors du passage du Tour de France 2019, deux buvettes seront installées Rue Centrale et à l'aire du Crêt. La Commune sera coupée à la circulation de 10 heures 30 à 16 heures 30.

PERSONNEL :

- Formation :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des offres commerciales concernant des formations proposées par le CASC sapeurs pompiers de Lyon concernant la prévention et secours civiques, ainsi que la formation sécurité incendie.

Après débat, les conseillers suggèrent de se renseigner auprès d'un autre organisme.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Newrest Coralys :

Monsieur le Maire fait part de l'augmentation des tarifs du repas de cantine par la société Newrest Coralys. Un courrier sera adressé à la société pour améliorer les

repas.

- Bornes à incendie :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers, que lors du dernier Conseil Municipal, il a été évoqué que trois bornes incendies sont vétustes et seraient à changer dans les cinq ans. Madame Catherine ARSAC a pris contact auprès de SUEZ Eau France qui lui précise que la commune n'a pas d'échéance pour les remplacer.

- Carrière :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique concernant la réouverture de la carrière initialement prévue du 2 juillet au 31 juillet inclus a été repoussée fin août pour cause de congés.

- Urbanisme :

* Terrain au-dessus OPAC :

Monsieur le Maire informe que la déclaration préalable concernant la division foncière a été validée. Il faudra respecter quelques prescriptions des services publics.

* Parcelles VOUTA :

La voirie desservant les deux parcelles situées le long de la RD 38 devra être dans une zone constructible. Le cabinet CHASLOT est informé et présentera son esquisse.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Jean-Christophe FRERY interroge Monsieur le Maire sur l'éventuelle fermeture du commerce « A l'Abri du Vent ». Réponse, ils souhaitent arrêter car ils ne trouvent pas de serveur. La date n'est pas encore connue.

- Madame Marie-Hélène GOUJET fait part de la réception d'un courrier pour les compteurs Linky.

Chaque administré pourra accepter ou refuser l'entrée des techniciens pour le changement de leur compteur.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier transmis par la famille VERRIERE / ALAIN remerciant la municipalité pour la bonne scolarité de leurs deux enfants, les cadeaux de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30